
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 9 avril 2013

Résolution: CA13 22 0148

Appui aux 6 centres d'éducation populaire de Montréal

ATTENDU QUE les six centres d'éducation populaire de Montréal ont été créés il y a près de quarante ans dans le but de répondre aux besoins de personnes souvent marginalisées de la société, les personnes analphabètes ou les nouveaux arrivants entre autres, avec une offre de service mieux adaptée à leurs besoins particuliers;

ATTENDU la formation de comités de travail CSDM/InterCEP dès 2008-2009, dont l'un avait le mandat de trouver une solution à long terme pour le maintien des 6 centres d'éducation populaire;

ATTENDU le cadre et les règles budgétaires dans lesquels une commission scolaire doit réaliser sa mission éducative;

ATTENDU QUE dans le cadre de compressions budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Commission scolaire de Montréal a annoncé qu'elle ne pouvait renouveler les baux de ces centres venant à échéance en mai 2015 et qu'elle mettra graduellement fin d'ici là aux subventions de 100 000 \$ qui leur était accordé pour l'entretien et les travaux des bâtiments ainsi que pour la poursuite de leurs activités;

ATTENDU QUE les centres d'éducation populaire, regroupés sous la bannière de l'Alliance des centres d'éducation populaire (InterCEP) ont eu l'appui de M. Paul Bélanger, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM, ainsi que celui du premier ministre de l'Éducation de l'histoire du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie. Tous deux sont venus, lors d'une conférence de presse le 5 avril dernier, témoigner de l'importance de maintenir ce type de services à la population en réitérant que l'éducation est un droit pour tous;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest accueille depuis plus de 40 ans deux des six centres montréalais sur son territoire, soit le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CEDA);

ATTENDU QUE la fermeture de ces établissements serait une lourde perte pour une frange vulnérable de la population du Sud-Ouest où elle a accès à des services d'alphabétisation, de formation informatique, de formation continue, de réinsertion, d'alimentation, de soutien aux personnes immigrées et autres ateliers et activités d'ordre social, artistique et culturel;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest a déjà manifesté publiquement son appui au Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri ainsi qu'au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles;

ATTENDU QUE le maire Benoit Dorais et les élus de l'arrondissement du Sud-Ouest ont manifesté leur appui par lettre à chacun de ces organismes dès 2012, et se sont engagés à collaborer avec eux dans la recherche de solutions pour leur permettre de poursuivre leurs activités dans le Sud-Ouest.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Véronique Fournier, Daniel A. Bélanger, Huguette Roy

ET RÉSOLU :

QUE l'arrondissement du Sud-Ouest appuie la démarche des 6 centres d'éducation populaire demandant à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de trouver une solution viable leur permettant d'assurer la poursuite de leurs activités.

QUE cette résolution soit transmise à InterCEP, à la Commission scolaire de Montréal, au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles, au Comité d'éducation aux adultes (CEDA) de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri, au gouvernement du Québec, à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la Ministre de l'emploi et de la sécurité sociale, aux arrondissements montréalais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Diane GARAND

Secrétaire d'arrondissement par intérim